

Notes pour une allocution prononcée par

**M^e Louis Morisset Président-directeur général
de l'Autorité des marchés financiers**

9^e Rendez-vous avec l'Autorité

Montréal, le 10 novembre 2014

N.B. Seule l'allocution prononcée fait foi

Mot de bienvenue et remerciements

Mesdames, Messieurs, bonjour!

C'est avec beaucoup de plaisir que je vous accueille à mon tour pour ce 9^e Rendez-vous avec l'Autorité des marchés financiers. Vous êtes très nombreux cette année encore à prendre part à cette rencontre qui est autant pour vous, que pour nous à l'Autorité, une occasion privilégiée d'échanges et de discussions.

Je voudrais tout d'abord remercier mon équipe qui s'est investie encore une fois à préparer un événement de haut niveau. La planification d'une journée comme celle-ci requiert des efforts importants, mais j'estime qu'ils en valent la peine pour maintenir le canal de communication bien ouvert, avec l'industrie financière québécoise. Cette journée est donc, notre journée à tous.

Je tiens à remercier chaleureusement le ministre des Finances du Québec, M. Carlos Leitão qui sera avec nous ce midi. M. Leitão a déjà participé à notre Rendez-Vous il y a quelques années alors qu'il était économiste en chef chez Valeurs mobilières Banque Laurentienne, et nous sommes très heureux et reconnaissants de l'avoir cette fois-ci pour une allocution, en tant que ministre des Finances. Nous savons tous que par les temps qui courent, c'est un homme pour le moins occupé! Je crois que sa présence ici aujourd'hui témoigne bien de l'importance qu'il accorde au secteur financier québécois.

Pour la première fois au Rendez-vous, je suis aussi très heureux d'accueillir cette année monsieur David Wright, le secrétaire général de l'Organisation internationale des commissions de valeurs (OICV). Je le remercie chaleureusement d'ailleurs pour sa présence parmi nous. Depuis son arrivée en poste en 2012, David a su rehausser de façon marquée le profil de l'OICV, et l'importance de cette organisation sur l'échiquier mondial.

Finalement, je tiens aussi à remercier mesdames Stéphanie Grammond et Marie Giguère, et messieurs Yvan Allaire, Bruno Michaud, Daniel Desjardins, et plusieurs précieux collègues de l'équipe de direction de l'Autorité, qui participeront aux ateliers de cet après-midi.

C'est toujours un privilège de réunir des acteurs de l'industrie et des dirigeants de l'Autorité, pour partager des idées et des points de vue.

Rôle de l'Autorité

Un objectif avoué de mon propos ce matin, c'est de vous illustrer l'importance du rôle que joue l'Autorité dans l'écosystème financier et économique québécois.

De vous démontrer que l'Autorité est non seulement un rouage incontournable de cet écosystème, mais aussi un joueur essentiel pour dynamiser et valoriser notre secteur financier.

Vous le savez, le secteur financier est d'une importance capitale pour le Québec. Il représente actuellement 6,9 % du PIB total de la province, et emploie plus de 170 000 personnes, soit 4,8 % du total des emplois au Québec.

Dans cet environnement, l'Autorité contribue par la mise en place d'une solide réglementation et d'un encadrement rigoureux, à la création d'un climat de confiance du public, et au développement de marchés financiers dynamiques et efficaces. Des conditions essentielles, vous en conviendrez avec moi, pour un secteur financier sain, et une économie québécoise forte.

L'Autorité a de grandes responsabilités face à notre industrie des services financiers qui est composée notamment de plus de 65 800 individus et près de 5 600 entreprises œuvrant dans les disciplines de l'assurance, des valeurs mobilières et de la planification financière.

L'Autorité a aussi un rôle central en matière prudentielle, en encadrant les institutions de dépôt que sont les coopératives de services financiers comme le Mouvement Desjardins, les sociétés de fiducie et d'épargne, et les quelque 300 assureurs, de charte québécoise et non québécoise, qui ont un permis de l'Autorité pour faire des affaires ici au Québec.

Enfin, le gouvernement nous a confié depuis 2012 trois importants nouveaux mandats, soit celui d'encadrer les entreprises de services monétaires, celui d'encadrer les institutions qui offrent des régimes volontaires d'épargne retraite (RVER) et celui de délivrer les autorisations pour les entreprises qui souhaitent conclure des contrats publics.

Tout ça, en continuant de répondre aux attentes élevées du public en matière de répression des infractions au cadre réglementaire en place, et aussi, aux attentes légitimes de l'industrie... parce que vous réclamez, de votre côté, une réglementation mesurée qui permet autant un encadrement efficace, que l'essor du secteur financier.

En résumé, l'Autorité des marchés financiers occupe une place centrale au sein de l'écosystème financier et économique québécois, et son rôle et ses responsabilités ne cessent de s'accroître avec les années.

Un fait intéressant à noter par ailleurs, c'est qu'à travers tout cela, le Fonds monétaire international (FMI) a conclu en février dernier à la solidité du système actuel d'encadrement du secteur financier au Canada, un système qui repose en grande partie, rappelons-le, sur la compétence des provinces.

Le FMI a noté le niveau élevé de conformité de la réglementation et de l'encadrement aux principes de l'OICV.

Il a aussi souligné la qualité et l'efficacité de l'encadrement et de la surveillance prudentielle, et son adéquation à plusieurs principes établis par le comité de Bâle, l'IAIS, l'Association internationale des agences de supervision en assurance et l'IADI, l'Association internationale des assureurs de dépôts.

Enfin, et de façon plus particulière ici au Québec, le FMI a souligné le respect par l'Autorité des plus hauts standards internationaux dans l'encadrement des pratiques commerciales visant le traitement équitable des consommateurs.

Si je fais un parallèle avec nos années à l'école, les examens sont toujours stressants, mais les bons résultats, combien satisfaisants!

Pertinence de l'Autorité intégrée

Lors de notre dernière rencontre à l'occasion du Rendez-vous 2013, je vous avais partagé ma perspective sur l'importance pour l'Autorité d'être l'instigateur d'initiatives réglementaires majeures pour le secteur financier. Je vous avais aussi parlé de notre capacité d'influence sur les enjeux de politiques publiques, à l'échelle du pays.

Les mesures défensives

Vous vous rappellerez sans doute des efforts déployés par l'Autorité dans l'épineux dossier des mesures de défense en réponse à une offre publique d'achat hostile. Je suis très fier de vous dire aujourd'hui que tout le travail que l'on a accompli dans ce dossier, en mettant de l'avant une proposition alternative à celle proposée par la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario, a porté fruit.

Le regard différent proposé par l'Autorité sur ces enjeux majeurs pour les marchés canadiens a permis d'obtenir un consensus au sein des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM). Ce consensus, qui est pour l'essentiel tiré des idées que nous avons mises de l'avant, a été proposé d'une

seule voix par l'ensemble des ACVM en septembre dernier, et permettra l'adoption d'un cadre réglementaire harmonisé pour les offres publiques d'achat hostiles au Canada.

Pour celles et ceux qui plus sont plus familiers avec le dossier, vous aurez remarqué que la proposition initiale développée par la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario a été complètement écartée, au profit d'une nouvelle approche qui préserve le droit des actionnaires de vendre leurs actions.

Si l'Autorité n'avait pas mis de l'avant ses idées différentes, c'est la proposition de l'Ontario qui perpétuait le rôle d'encanteur du conseil d'administration de la société visée, et l'influence indue des arbitrageurs, qui aurait prévalu et qui serait devenue la règle, au Canada.

Le projet de modification du régime des offres publiques d'achat exigera donc que toutes les OPA hostiles :

- soient subordonnées au dépôt minimal obligatoire de la majorité de tous les titres visés en circulation ; et
- qu'elles soient prolongées de 10 jours par l'initiateur une fois la condition de dépôt minimal remplie, pour pouvoir permettre aux actionnaires indécis de déposer leurs actions.

Ces deux conditions faisaient partie intégrante de la proposition mise de l'avant par l'Autorité.

Les OPA hostiles devront aussi demeurer ouvertes au moins 120 jours, une période de temps que l'on estime suffisante pour permettre au conseil d'administration d'évaluer toutes ses options, de trouver une meilleure offre, ou de convaincre ses actionnaires de favoriser la poursuite de son plan d'affaires, le tout dans un contexte moins propice à l'action des arbitrageurs.

Ce dossier est pour moi une preuve à l'appui des vertus du système actuel au Canada, qui permet l'autonomie de réflexion et une saine concurrence des meilleures idées en matière de développement réglementaire.

Il illustre aussi très bien l'impact que peut avoir l'Autorité sur les enjeux de politique publique au pays, et démontre qu'en confrontant nos idées, en cherchant à aller plus loin, on peut arriver à poser un regard différent et novateur sur des problématiques de marchés.

Représentativité féminine

Un autre exemple qui illustre bien la flexibilité et l'autonomie de réflexion des régulateurs canadiens, c'est la publication en octobre dernier des modifications

relatives à l'information sur la représentativité féminine au conseil d'administration et à la haute direction des émetteurs.

Ces modifications qui ont pour but d'accroître la transparence de l'information sur la représentation des femmes, vont aider les investisseurs à prendre leurs décisions d'investissement, et à exercer leur droit de vote. Elles devraient aussi permettre de favoriser une plus grande représentation des femmes au conseil d'administration, et à la haute direction.

L'Autorité a décidé d'endosser cette initiative en marche, et de contribuer activement et positivement à une réflexion sur cet enjeu plus global de société. D'ailleurs, je tiens à souligner que nous avons mis en place à l'Autorité au cours de la dernière année un Comité visant spécifiquement à favoriser le développement et le leadership féminin, un comité qui est présidé par ma collègue Nathalie Sirois.

Une intégration interne au bénéfice des clientèles et assujettis

Sur le plan interne, un des grands objectifs que l'on poursuit dans l'accomplissement de notre mission, c'est de favoriser la meilleure intégration possible de toutes nos expertises, pour que les personnes et les entreprises que l'on encadre puissent elles aussi, en bénéficier.

Notre carte maîtresse pour y arriver, c'est de mettre à profit la valeur des connaissances réunies sous le même toit. C'est ce qui nous distingue de la plupart des autres régulateurs canadiens, et qui nous permet une vision à 360 degrés sur le secteur financier québécois.

Le modèle d'encadrement intégré de l'Autorité constitue, à mon avis, une des grandes forces de notre organisation, et on a fait des pas de géants dans sa mise en œuvre depuis 2004, alors que les différents segments du secteur financier étaient encadrés par cinq organismes distincts.

L'intégration des expertises est bénéfique autant pour l'Autorité, que pour l'industrie.

Je prends comme exemple notre initiative visant les grands assujettis de l'Autorité. On a mis sur pied un comité qui permet d'avoir une vue d'ensemble de nos activités d'encadrement et de supervision. Le but, c'est de s'assurer que les actions que mènent toutes les équipes de l'Autorité auprès, par exemple, d'un grand groupe financier, soient menées avec cohérence et efficacité.

Je pense aussi à tout le travail de gestion interne effectué dans le cadre du déploiement des services en ligne de l'Autorité, où des experts de plusieurs directions ont mis l'épaule à la roue. Ça été pour nous une occasion privilégiée

de renforcer la cohésion des équipes, pour contribuer à une nette modernisation de notre « approche client ».

Un dernier exemple concret de notre cheminement vers une vision stratégique intégrée, c'est la rédaction cette année de notre premier rapport consolidé sur les institutions financières encadrées par l'Autorité, lequel remplace quatre rapports distincts auparavant déposés à l'Assemblée nationale par le ministre des Finances. On y a regroupé toute l'information pertinente concernant l'encadrement des institutions financières au Québec, et fait le point sur les tendances, les enjeux et les préoccupations majeures de l'Autorité dans le domaine.

Nous y avons aussi posé un regard plus large que par le passé sur le portrait économique québécois, et dressé les liens qui existent avec l'environnement réglementaire et de surveillance basée sur les risques, dans lesquels nous exerçons nos activités. Ç'a été un travail de consolidation important au bénéfice du secteur financier québécois, un travail qui s'inscrit parfaitement dans la vision stratégique de notre organisation. Je vous invite d'ailleurs à en prendre connaissance, si vous ne l'avez déjà fait!

Nous avons à cœur à l'Autorité le déploiement d'une gestion efficace et performante pour favoriser la meilleure intégration possible du travail de toutes nos équipes, pour nous permettre de renforcer la pertinence et l'efficacité de nos interventions.

D'ailleurs, à la plénière de cet après-midi, plusieurs de mes collègues de la haute direction vont vous exposer certains des avantages pour les marchés financiers et les consommateurs québécois, d'avoir une approche intégrée en matière d'encadrement et de surveillance.

Des avantages qui pour la plupart, n'existeraient pas ou seraient beaucoup plus difficiles à matérialiser, si ce n'était du modèle intégré de l'Autorité des marchés financiers. Vous pourrez mieux comprendre, j'en suis sûr, tout le travail qui se fait chez nous, pour répondre aux enjeux actuels du secteur financier d'ici.

Notre rôle à l'international

L'Autorité a démontré son importance au Québec et sa capacité d'avoir de l'influence et de l'impact sur les enjeux de politique publique à l'échelle du Canada. Elle se démarque aussi, et c'est moins connu, au niveau international.

Au sortir de la crise financière de 2007-2008 qui a démontré l'interdépendance des acteurs de l'industrie à travers le monde, il y a une grande pertinence pour les régulateurs, comme l'Autorité, à travailler de concert pour minimiser l'arbitrage réglementaire, et contribuer au développement de solides standards d'encadrement internationaux.

Là aussi, notre modèle d'encadrement intégré aide à développer une vue globale sur les initiatives des organisations internationales, et nous permet de manœuvrer avec plus d'agilité, dans cet environnement en constante évolution.

Je profite de la présence de David Wright parmi nous ce matin pour vous dire quelques mots sur notre contribution à l'échelle internationale, qui s'effectue au sein de plusieurs forums et organisations.

Je pense notamment à notre contribution au sein du conseil de l'Organisation internationale des commissions de valeurs, et au sein de nombreux comités de travail de l'OICV, parmi lesquels contribuent très activement entre autres mes collègues Jean-François Fortin, Eric Stevenson, Derek West et Jean Lorrain. Je suis d'ailleurs très fier de vous dire que Jean-François vient d'être élu la semaine dernière à titre de vice-président de deux importants comités, dont le Comité permanent numéro 4 qui se penche sur les grandes questions de l'heure en matière de mise en application des lois, et de coopération internationale et d'échange d'information, en matière d'enquêtes et de poursuites.

Je pense aussi aux efforts que l'on partage au sein de l'IAIS, par la présidence durant quatre ans d'un important groupe de travail sur les pratiques commerciales. C'est d'ailleurs ce groupe de travail qui a défini les principes internationaux à l'aune desquels les régulateurs sont aujourd'hui évalués par le FMI.

Je pense enfin à notre participation au sein de l'IADI, où nous avons été choisis tout récemment pour présider un comité de travail sur les enjeux relatifs à la résolution des coopératives financières.

Déjà, une dizaine de juridictions se sont jointes à nous pour partager leurs idées et meilleures pratiques dans le but d'adapter aux coopératives financières, les encadrements développés pour les banques traditionnelles « à capital action ».

En particulier, le Japon, les États-Unis, la France, l'Italie et le Royaume-Uni ont tous signifié leur intérêt pour participer au comité, où nous pourrions exercer un leadership international significatif sur des enjeux qui ont d'importantes répercussions à bien des endroits à travers le monde, mais d'abord et avant tout, ici chez nous, dans notre propre marché.

Mes collègues Patrick Déry et Julien Reid sont les grands acteurs de notre implication auprès de l'IAIS et de l'IADI, dans ces dossiers majeurs pour le Québec.

On travaille au sein de toutes ces associations aux réformes de l'encadrement du secteur financier exigées par le G-20 et le Conseil de la stabilité financière, des réformes qui visent, comme vous le savez, à corriger les lacunes qui ont favorisé l'éclatement de la dernière crise.

On prend activement part aux débats concernant la mise en place de l'encadrement des activités financières qui s'apparentent à des activités bancaires – qu'on appelle le *shadow banking*, des nouvelles formes de financement comme le *crowdfunding* et des enjeux liés à l'encadrement des produits dérivés, entre autres en ce qui concerne la transparence des transactions sur les dérivés hors cote.

On parle de plus en plus aussi des risques liés aux cyberattaques, à l'égard desquels l'OICV a entrepris dans la dernière année un important chantier qui vise à accroître la cyberrésilience des régulateurs et des participants de marchés. J'ai d'ailleurs été mandaté par le conseil de l'OICV pour coordonner les travaux, face à ces risques de plus en plus préoccupants chaque jour.

Enfin, il ne faut pas oublier tout le travail qui se fait à l'international en matière de lutte à la criminalité financière, et où l'Autorité est un joueur particulièrement actif.

Je fais entre autres référence ici à l'Accord multilatéral de l'OICV sur la collaboration et le partage de l'information, un outil remarquable qui permet aujourd'hui à plus d'une centaine de régulateurs à travers le monde d'échanger de l'information d'enquête sur les infractions aux lois et règlements en valeurs mobilières.

Ce travail contribue de manière significative à réduire, chaque année, le nombre de juridictions qui pourraient constituer une terre d'accueil favorable pour les fraudeurs.

Tous ces efforts que l'on consacre à l'international nous permettent de partager notre expertise, et de la consolider au contact de nos pairs. Ils nous permettent d'apprendre sur ce qui se fait de mieux en matière d'encadrement et de surveillance, et d'être à l'affût des meilleures pratiques qui, en définitive,

servent dans notre travail de régulateur, et indirectement aussi, l'industrie et les consommateurs québécois.

En somme, ce rôle à l'international apporte une dimension essentielle au travail qu'effectue quotidiennement, ici, l'Autorité des marchés financiers. Avec notre vision à 360 degrés dont je parlais plus tôt, c'est selon moi une des clés de notre performance comme régulateur au sein du secteur financier québécois.

Régulateur fort et autonome

Avant de conclure, permettez-moi quelques remarques teintées justement de la perspective que j'ai développée, en contribuant au niveau international. Certains pensent toujours que l'herbe est plus verte sur le terrain du voisin, que le système d'encadrement au Canada n'est pas optimal par rapport à celui en place dans d'autres juridictions à travers le monde.

Je suis plus convaincu que jamais du contraire. Le système d'encadrement du secteur financier canadien favorise selon moi la protection des consommateurs et le bon fonctionnement des marchés, dans le respect des caractéristiques de ceux-ci.

Ce qui ne veut pas dire, par ailleurs, qu'aucune amélioration n'est possible. Mais la thèse selon laquelle « tout irait mieux » si le Canada optait pour une centralisation accrue de l'encadrement du secteur financier, n'est tout simplement pas soutenue par les faits.

Je crois profondément à l'apport de la diversité de réflexion et de points de vue des régulateurs provinciaux. Chaque régulateur connaît mieux que quiconque, son marché de proximité. Chacun peut apporter une valeur ajoutée, une pluralité nécessaire au développement et au déploiement d'une réglementation et d'un encadrement plus optimal.

Au sein des ACVM par exemple, nous développons ensemble la réglementation. Ceux qui ont une perspective différente peuvent l'exprimer, et celle-ci ne peut être systématiquement mise de côté parce qu'au final, nous avons tous la capacité d'agir de façon autonome. Le résultat est généralement une réglementation et une application harmonisée, dans le respect des particularités régionales. Je pense que nous bénéficions tous d'un tel levier.

Comme je vous l'ai souligné tout à l'heure, j'en ai pour exemple le travail majeur que l'Autorité a accompli dans le dossier des mesures de défense en réponse à une offre publique d'achat hostile.

Par les deux consultations parallèles qu'ont menées l'Ontario et le Québec, on a pu favoriser des échanges et des commentaires beaucoup plus étoffés qui ont permis d'en arriver à un consensus, où l'Autorité a réussi à faire valoir la pertinence de son point de vue.

Voilà de quelle façon je veux que l'Autorité des marchés financiers se démarque. Voilà un exemple concret du rôle important que joue l'Autorité, au bénéfice des marchés québécois et canadiens.

Le débat actuel et perpétuel autour du régulateur coopératif que pousse toujours le gouvernement fédéral est bien loin des vrais enjeux de l'encadrement de l'industrie, et de la protection des consommateurs. Le ministre Leitão qui sera avec nous tout à l'heure est lui aussi d'avis que cette démarche représente du « bruit de fond » désagréable, au détriment de ces vrais enjeux.

L'enjeu, par exemple, de continuer à générer de la confiance dans le secteur financier. Cette confiance qui permet aux entreprises d'ici et d'ailleurs d'investir et de créer des emplois, aux consommateurs de penser à leur avenir financier et de pouvoir grandir à travers divers projets. Cette confiance qui permet aussi le progrès social, et qui facilite un équilibre et une croissance économique.

Comme régulateur, j'estime que nous avons là, un important rôle à jouer.

L'Autorité, un partenaire établi

En conclusion, on créait ici au Québec il y a dix ans une toute nouvelle organisation avec l'important mandat d'encadrement de l'ensemble du secteur financier québécois. Il y avait là des défis que plusieurs voyaient difficiles à relever. Une décennie plus tard, je crois que la capacité d'adaptation, la pertinence et la valeur ajoutée de notre organisation, a été plus d'une fois démontrée!

Ce qui ne veut pas nécessairement dire que tout a été facile ou parfait. Nos dix premières années d'activités ont été marquées par certaines difficultés, mais nous avons su apprendre de ces moments difficiles et nous avons continué de chercher constamment à nous améliorer, et à répondre « présents » lorsqu'on avait besoin de nous. Il nous faut toujours demeurer alertes, et poursuivre notre travail bien amorcé au cours des dernières années.

J'ai beaucoup d'ambition pour notre organisation, que je crois un rouage essentiel et incontournable de l'écosystème financier et économique du Québec. Et pour aller au bout de mes ambitions, je peux compter sur une équipe forte dont je suis extrêmement fier, une équipe engagée à faire de l'Autorité un partenaire rigoureux qui protège les consommateurs et contribue au climat de

confiance, mais aussi un partenaire soucieux d'être un facteur positif et contributif, au développement du secteur financier québécois.

C'est ce à quoi travaillent jour après jour, mes quelques 700 collègues qui composent aujourd'hui l'Autorité des marchés financiers.

Je vous souhaite donc un excellent Rendez-vous. N'hésitez pas à échanger avec nous, comme je le disais tout à l'heure, c'est notre journée, à tous. Merci beaucoup.